

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Décadi 20 nivôse, an V.

(Lundi 9 Janvier 1797).

Conversation du lord Malmesbury avec Charles Delacroix, communiquée au lord Grenville, ministre des affaires étrangères d'Angleterre. — Message du roi d'Angleterre à la chambre des communes, concernant la rupture des négociations de paix. — Révolte d'un grand d'habitans de la Flandre. — Nouvelles du siege de Kehl.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 6 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Vérone, le 9 décembre.

La sortie que les Autrichiens ont faite depuis peu de la forteresse de Mantoue, a été très-funeste aux Français; car ceux-ci ayant été attaqués à l'improviste, à la faveur d'un brouillard épais, laisserent 2000 hommes sur le champ de bataille, & les Autrichiens leur firent environ 1000 prisonniers: ils s'emparèrent en outre de 32 pièces de canon, de 12 charriots de poudre, & de plusieurs caissons de munitions & charriots de bagages. Ensuite ils rassemblerent dans tous les environs une grande quantité de vivres de toute espece, & établirent alors un camp en avant de Mantoue.

(Cet article est extrait de l'Impartial Européen, du 16 nivôse, imprimé à Bruxelles).

ANGLETERRE.

De Londres, le 30 décembre.

On vient de publier officiellement une lettre du lord Malmesbury au lord Grenville, à qui il rend compte de la conversation qu'il a eue avec Charles Delacroix, ministre des relations extérieures à Paris; en lui remettant la note officielle & le mémoire qui ont été publiés.

Nous regrettons que le défaut de tems ne nous permette pas de transcrire dans toute son intégrité cette pièce, qui appartient à l'histoire. Mais nous allons en donner tous les détails essentiels, d'après une traduction publiée à Londres même.

Lord Malmesbury écrit que son entrevue avec le ministre Delacroix eut lieu le 18 à onze heures du matin & qu'elle dura deux heures. « Je commençai, dit le lord Malmesbury, par lui dire que j'étois autorisé à conférer avec lui sur un des objets les plus importants qui peut-être ait jamais été soumis à la discussion; que la grandeur du sujet défendoit toute finesse, excluait toute fausseté, suspendoit toute prévention; & que comme il m'étoit ordonné de parler avec franchise & vérité, j'espérois que de son côté il penseroit que c'est le seul moyen

qui puisse & qui doit être employé pour terminer avec succès une négociation à laquelle étoit attaché le bonheur de tant de millions d'hommes; que pour plus grande précision je lui remettois un mémoire confidentiel, avec une note officielle qui s'expliqueroient d'eux-mêmes quand ils les auroit lus. — Néanmoins je n'hésitai pas à lui déclarer que, conformément aux principes que j'avois posés & dont je ne me départirois à aucune époque de la négociation, j'étois prêt à répondre à toutes questions, à expliquer & éclairer tous les points sur lesquels il étoit possible de prévoir que l'examen de ces pièces pourroit faire naître quelques doutes ou mal-entendus.

Après ce préambule, je me contentai de remarquer que je croyois qu'en aucune négociation semblable, aucun ministre n'avoit été autorisé à entrer de prime abord dans une discussion aussi étendue que j'allois faire; que j'étois bien sûr que la vérité de cette remarque & la conclusion évidente qu'on en devoit tirer n'échapperoit pas à l'observation de M. Delacroix.

Je lui remis alors en main les deux pièces; il commença par lire la note, sur laquelle il ne put exprimer que de la satisfaction. Après avoir donné au mémoire confidentiel toute l'attention qu'il méritoit, il dit qu'il lui paroissoit sujet à des objections insurmontables; qu'il trouvoit qu'il demandoit beaucoup plus qu'il n'accordoit; & que si on le suivoit, la situation où resteroit la France ne seroit plus dans une grandeur proportionnée à celle des autres puissances de l'Europe. — Il dit que l'acte de la constitution, suivant l'interprétation des meilleurs publicistes (& cette phrase est remarquable), mettoit la république dans l'impossibilité de faire ce que nous requérons; que les Pays-Bas autrichiens y étoient annexés; & qu'on ne pouvoit en disposer sans jeter la nation dans le désordre, au moment de la convocation des assemblées primaires.

Il ajouta qu'il étoit d'autant plus surpris que la Grande-Bretagne en fit la condition essentielle du traité, qu'il croyoit m'avoir pleinement expliqué dans nos dernières conversations la nature de la constitution. — Je répondis que je me rappelois parfaitement tout ce qu'il m'avoit dit à ce sujet; qu'il se ressouviendroit probablement aussi que, quoique je l'eusse écouté avec toute l'attention que je donne à tout ce qu'il me dit, je ne lui avois fait ce-

penda aucune espece de réponse, & que je n'avois ni admis ni contredit son opinion; que, quoiqu'il me parût très-facile de la combattre par l'esprit de la constitution elle-même.

Cette discussion me paroissoit absolument étrangère à l'objet de ma mission, puisque même en lui accordant ses deux propositions (savoir, que la retrocession des Pays-Bas autrichiens étoit incompatible avec les loix françaises, & que nous devions en être instruits auparavant). Il existoit cependant en Europe un droit public, supérieur à tout droit public que la France pouvoit avoir jugé à propos d'établir dans ses domaines; que si la constitution étoit connue publiquement, les traités existans entre S. M. & l'empereur étoient au moins également publics, & qu'il y étoit énoncé clairement & distinctement que les deux parties contractantes s'engagent réciproquement à ne point mettre bas les armes sans avoir obtenu la restitution de tous les domaines, territoires, &c. qui appartenoient à l'une ou à l'autre avant la guerre; que la date de cette stipulation étoit antérieure à l'annexe des Pays-Bas à la France; que sa notoriété devoit avoir convaincu les Français au moment où ils passeroient leur loi, que s'ils y adhéroient, ce seroit un obstacle insurmontable à la paix. Je fis l'application de la maxime aux îles des Indes Occidentales, & aux établissemens dans les Indes Orientales, & lui demandai s'il attendoit que nous renoncions à nos droits de possession, parce qu'il leur plairoit de les regarder encore comme des parties intégrantes de la république qui devoient être restituées, sans que leur valeur pût entrer en compensation dans la balance. Je supposai aussi le cas où la France, au lieu d'avoir fait des acquisitions pendant la guerre, auroit perdu une partie de ce qu'elle appelloit l'intégrité de ses domaines, & je demandai si, dans la crainte de faire encore de plus grandes pertes, le gouvernement, tel qu'il étoit composé maintenant, ne regarderoit pas comme ayant des pouvoirs suffisans pour sauver son pays dans un danger imminent, & faire la paix en sacrifiant une partie de ses domaines, afin de sauver le reste.

M. Delacroix observa que c'étoit supposer un cas de nécessité, & que cette maniere de raisonner ne pouvoit s'appliquer aux circonstances actuelles. — Je convins du premier point; mais je soutins que s'il avoit ce pouvoir en cas de nécessité, il l'avoit également dans tous les autres & particulièrement dans le cas présent, puisque lui-même m'avoit répété souvent que la paix étoit tout ce que son pays & son gouvernement vouloit, & même ce dont il avoit besoin.

M. Delacroix chercha à éluder dans sa réponse; & par une suite de raisonnemens arrangés à cet effet, il essaya de prouver que par la situation relative des contrées adjacentes, le gouvernement actuel de France seroit infiniment repressible & méritoit d'être accusé, s'il souffroit jamais que les Pays-Bas fussent séparés de son domaine; que par le partage de la Pologne, la Russie, l'Autriche & la Prusse avoient augmenté leur puissance à un point formidable; que l'Angleterre, par ses conquêtes & par l'activité & la maniere dont elle régissoit les colonies, avoit doublé ses forces. — *« Votre empire dans l'Inde (dit M. Delacroix avec véhémence) seul vous a fourni les moyens de salarier toutes les puissances contre nous, et vous avez accaparé le commerce de maniere que toutes les richesses du monde se versent dans vos coffres. »* — Ce furent ses propres mots.

De la nécessité pour la France de garder les Pays-Bas & la rive gauche du Rhin, afin de conserver sa situation relative en Europe, il passa aux avantages qui, prétendoit-il, résulteroient pour les autres puissances de cette addition aux domaines français. *« La Belgique (pour servir de son expression), en appartenant à la France, tariroit ce qui a été la source de la guerre depuis deux siècles; & le Rhin, étant la limite naturelle de la France, assureroit à l'Europe sa tranquillité pendant deux siècles. »* Je ne crus point nécessaire de combattre cette doctrine déplacée, & me contentai de lui rappeler ce que m'avoit dit dans une de nos dernières conférences, quand il comparoit la faiblesse de la France sous ses monarchies avec sa force et sa vigueur sous son gouvernement républicain. *« Nous ne sommes plus dans la décrépitude de la France monarchique, mais dans toute la force d'une république adolescente. »* C'étoient ses expressions. — Je conclusai, en adoptant son raisonnement, que la force & la puissance que la France avoit acquises par son changement de gouvernement, étoient beaucoup plus grandes que celles que pouvoit produire toute acquisition de territoire. D'où il s'ensuivoit que si la France, sous une forme de gouvernement royal, étoit constamment & très-justement l'objet de l'attention, pour ne pas dire de la jalousie des autres puissances de l'Europe, elle étoit devenue bien plus que jamais, par sa constitution actuelle, admettant son axiome, l'objet d'une attention & d'une jalousie plus fondée: qu'en conséquence toute addition à ses domaines ne pouvoit qu'alarmer infiniment tous ses voisins sur leur sûreté future & sur la tranquillité générale de l'Europe.

La réponse de M. Delacroix est si remarquable, que je demande la permission de l'insérer ici, à ce que je crois, dans ses propres termes: *« Dans le tems révolutionnaire, tout ce que vous dites, milord, étoit vrai: rien n'égaloit notre puissance: mais ce tems n'existe plus; nous ne pouvons plus faire lever la nation en masse, pour voler au secours de la patrie en danger; nous ne pouvons plus engager nos concitoyens à ouvrir leurs bourses pour les verser dans le trésor national, & à se priver même du nécessaire pour la chose publique. »* Il finit en me disant que quand la république française auroit la paix, elle seroit nécessairement la puissance la plus tranquille & la plus pacifique de l'Europe. — Je lui observai seulement qu'en ce cas le passage de la jeunesse à la décrépitude avoit été bien subit pour la république, mais que cependant je ne pouvois admettre qu'il devint indifférent à ses voisins, & encore moins une sûreté essentielle en elle-même, qu'elle acquit une augmentation de frontières aussi considérable.

Ceci conduisit M. Delacroix à parler d'offrir un équivalent à l'empereur pour les Pays-Bas autrichiens; & suivant son plan, on devoit le trouver dans la sécularisation des trois électors ecclésiastiques & de plusieurs évêchés d'Allemagne & d'Italie.

Il traita ce sujet comme une chose qui lui étoit familière & à laquelle il avoit souvent réfléchi.

Il parla de faire de nouveaux électeurs, et nomma probablement dans la vue de faire mieux goûter son projet, le stathouder, le duc de Brunswick & celui de Wirtemberg, comme personnes propres à remplacer les deux électeurs ecclésiastiques à reformer. Ce seroit mal employer le tems de V. S. que de l'occuper à vous répéter tout ce qu'il me dit à ce sujet. Il tendoit, en substance,

comme il
plan ac
étoit dir
l'empere
paix à f
rappeller
impossibl
que sa r
pris cette
consentoi
seroit pa
territoire
magne; c
comités d
augmenta
M. De
& dit q
annexés
ciation q
tres puis
celle qui
que tout
avoient
à la Bel
gancions
rangemen
sistez do
à la Bel
ce ne ser
vous déce
ne devez
ce point
partie de
M. De
que nos
succès d
à son id
pour l'en
nation ou
pas à la
que cela
la peine
servir q
étoient,
ce que l
il eût ét
admettre
M. Del
& n'en
— Je doi
de la res
jours soi
accompag
ligne de
à la Fra
qu'au Rh
je lui fis
sion des
Mais c
temet à
je metto
clamation
Il me
autre no

comme il l'a avoué lui-même, à la subversion totale du plan actuel de la constitution germanique; & comme cela étoit directement opposé au principe que sa majesté & l'empereur avoient distinctement posé comme base de la paix à faire pour l'Empire, je me contentai de le lui rappeler & de lui faire voir spécialement, qu'il étoit impossible de discuter ce point convenablement, avant que sa majesté impériale ait pris part à la négociation. Je pris cette occasion pour lui faire entendre que si la France consentoit à toutes les autres propositions faites, il ne seroit pas impossible de lui céder quelques parties de territoire pour étendre ses frontières du côté de l'Allemagne; ce qui, en addition du duché de Savoie & des comtés de Nice & d'Avignon lui procureroit une grande augmentation de force & de puissance.

M. Delacroix en revint encore ici à la constitution; & dit que ces pays étoient déjà constitutionnellement annexés à la France. — Je répliquai que dans la négociation qui alloit commencer, il étoit impossible aux autres puissances de parir d'aucune autre époque que de celle qui avoit immédiatement précédé la guerre, & que toute acquisition ou diminution de territoire, qui avoient en lieu depuis lors entre les puissances belligérantes, devoient nécessairement devenir l'objet de la négociation, & être balancées l'une par l'autre dans les arrangemens définitifs de la paix générale. — « Vous persistez donc, dit M. Delacroix, à appliquer ce principe à la Belgique? » — Je répondis, « très-certainement; & ce ne seroit pas vous parler franchement que d'hésiter de vous déclarer, dès l'entrée de la négociation, que vous ne devez point espérer que S. M. veuille se relâcher sur ce point & consentir jamais à voir les Pays-Bas faire partie de la France.

M. Delacroix répondit qu'en ce cas il ne prévoyoit pas que nos vœux pussent s'accorder, & qu'il désespéroit du succès de la négociation. — Il revint encore néanmoins à son idée, qu'il étoit possible de trouver un équivalent pour l'empereur; mais comme il ne proposoit que l'aliénation ou le démembrement de pays qui n'appartiennent pas à la France, même par conquête, je ne crus pas que cela méritât attention, ni certainement que cela valût la peine d'être répété à V. S. — Je n'ai pas besoin d'observer que tous ces équivalens, tout insuffisans qu'ils étoient, n'étoient offerts que pour nous faire consentir à ce que les Pays-Bas restassent à la France, & qu'ainsi il eût été directement contraire à mes instructions de les admettre en aucune manière.

M. Delacroix toucha légèrement ce qui concernoit l'Italie & n'en parla plus dans la suite de notre conversation. — Je dois ajouter que toutes les fois que je fis mention de la restitution des Pays-Bas à l'empereur, j'eus toujours soin qu'il pût bien entendre qu'elle devoit être accompagnée d'autres cessions, pour leur former une ligne de défense suffisante, et qu'il ne seroit pas permis à la France de retenir tout le pays intermédiaire jusqu'au Rhin. J'insistai particulièrement sur ce point, quand je lui fis entrevoir la possibilité de consentir à une extension des limites de la France du côté de l'Allemagne.

Mais comme le ministre français s'opposoit aussi fortement à la restitution des Pays-Bas à l'empereur que je mettois de tenacité à la demander, le reste de mes réclamations ne peuvent devenir l'objet de la discussion.

Il me reste à vous faire part de ce qui s'est passé entre nous au sujet de nos alliés respectifs.

(Nous sommes obligés de renvoyer à demain la suite de cette discussion, qui fut relative aux intérêts des cours de Pétersbourg, de Lisbonne & de Madrid. Nous terminerons par transcrire les paragraphes suivans, qui tiennent à ce qui précède).

« Notre conversation avoit été extrêmement longue; M. Delacroix la finit en disant que, quoiqu'il eût pris sur lui d'entrer jusque-là en matière, je ne devois pas considérer rien de ce qu'il avoit dit, comme liant & engageant la république, jusques à ce qu'il eût remis au directoire les pièces que je venois de lui donner; & pour plus grande exactitude, il me demanda encore si dans son rapport il devoit annoncer la désunion de la Belgique de la France comme le *sine qua non* dont sa majesté ne se départiroit pas. — Je répondis, que très-certainement c'étoit le *sine qua non* dont sa majesté ne se départiroit pas, & que toute proposition qui laisseroit les Pays-Bas annexés à la France seroit pour elle un beaucoup plus grand avantage, & pour les alliés un beaucoup plus grande perte, que la situation relative & actuelle des puissances belligérantes ne pouvoit donner lieu au gouvernement français de prétendre.

M. Delacroix me témoigna encore son regret de la manière péremptoire dont je faisois cette déclaration, & me demanda si elle n'étoit pas susceptible de quelque modification. — Je répliquai que si la France donnoit un contre-projet convenable & praticable, ne perdant jamais de vue que les Pays-Bas ne pouvoient pas être français, ni dans la possibilité de tomber entre les mains de la France, certainement une telle proposition seroit prise en considération. — M. Delacroix ne m'encouragea en aucune manière à m'expliquer plus clairement; il me répéta plusieurs fois que cette difficulté relative aux Pays-Bas étoit insurmontable, &c.

Dans la séance de la chambre des communes du 26, le secrétaire d'état, M. Dundas, présenta le message suivant.

GEORGE, ROI.

C'est avec la plus profonde douleur que sa majesté informe la chambre des communes, que ses démarches sincères pour le rétablissement de la paix, ont malheureusement été infructueuses, & que les négociations ont été rompues tout-à-coup, par le refus du gouvernement français, de traiter autrement que sur une base évidemment inadmissible, & par la réquisition faite en conséquence, au ministre plénipotentiaire de sa majesté, de quitter Paris dans 48 heures.

Sa majesté a ordonné que les différens mémoires & papiers qui ont été échangés pendant le cours des communications avec le gouvernement français, ainsi que leur résultat définitif, soient mis sous les yeux de la chambre.

Sa majesté espère que ces papiers prouveront à l'univers entier, que sa conduite a été guidée par le désir sincère d'effectuer le rétablissement de la paix, d'après des principes conformes à la situation des puissances belligérantes & essentielles aux intérêts de ses royaumes & à la sûreté de l'Europe; tandis que l'ennemi a mis en avant des prétentions incompatibles avec ces objets, & même avec le but qu'il leur assignoit, & contraires d'ailleurs tant aux systèmes établis par les traités, qu'aux principes & usages qui ont réglé jusqu'ici les négociations des puissances indépendantes.

Dans cet état de choses, S. M. jouit au moins de la satisfaction de voir que la continuation des calamités de la guerre:

ne peut plus être imputée qu'aux prétentions injustes et exagérées de ses ennemis; et S. M., en cherchant avec inquiétude, dans l'avenir, le moment où l'ennemi sera disposé à agir d'après les principes différens, place en même tems son entière confiance dans la protection de la providence, dans la sagesse et fermeté de son parlement, dans la valeur éprouvée de ses forces de terre & de mer, & dans le zèle & les ressources de ses royaumes pour la poursuite vigoureuse & efficace d'une guerre dont il ne dépend point de S. M. de terminer le cours, & dans laquelle se trouvent impliqués la sûreté et les intérêts, tant de ce royaume, que de l'Europe entière.

G. R.

Sur la motion de M. Dundas, il fut résolu que le message de S. M. seroit pris en délibération jeudi prochain.

Après la lecture du message, M. Pitt fit la motion de présenter au roi une adresse sur ce sujet. Il fit un long discours, où il parla avec beaucoup de véhémence contre la conduite du directoire de France. M. Fox parla contre l'adresse avec son talent ordinaire, & proposa un amendement qui tendoit à entamer une recherche des causes qui ont amené la rupture de la négociation. L'amendement fut rejeté à la grande majorité de 212 voix contre 37. (Nous reviendrons sur les détails de cette séance.)

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 16 nivôse.

Depuis quelques jours, les environs de cette ville ont été témoins de différentes scènes de révolte qui auroient pu avoir des suites très-dangereuses, si on n'avoit pas pris des moyens vigoureux de repression; voici les faits: Un assez grand nombre d'habitans des frontieres de la Flandre se sont armés, et, le 13 nivôse de grand matin, ils se sont portés sur l'abbaye d'Afflighem, située à deux lieues de cette ville, où il y avoit pour la garde un détachement de troupes, commandée par un officier. Les rebelles, après avoir entouré l'abbaye, désarmèrent les républicains, les firent prisonniers & les enfermèrent dans les caves. Après cet exploit, leur troupe se répandit dans les campagnes environnantes pour en exciter les paisibles habitans à la révolte; ils avoient arboré la cocarde noire & criaient avec fureur: *vive l'empereur! Exterminons tous les Français!* On prétend que le baron de Moorseele étoit à la tête de ces contre-révolutionnaires. Nous rapportons cette circonstance comme un bruit, mais sans l'affirmer. Cependant à la première nouvelle que l'on reçut en cette ville de ce soulèvement inattendu, on fit partir de suite un corps de troupes fort de 600 hommes de cavalerie et infanterie, avec quelques pièces d'artillerie. Cette fois l'armée arrivée sur les lieux trouva en partie les rebelles dispersés; quelques-uns furent tués & deux seulement faits prisonniers. Les portes de l'abbaye furent enfoncées à coup de canon, & le détachement qui y étoit prisonnier, mis en liberté. L'officier qui commandoit cette expédition, après avoir laissé sur les lieux une forte garde, revint à Bruxelles.

Pendant que cette étincelle de révolte éclatoit vers

les frontieres du département de l'Escant, dans divers villages des environs de cette ville il y eut le même jour & le lendemain beaucoup de tumulte. Des paysans, égarés sans doute, arborerent la cocarde noire aux cris de *vive l'empereur*, & se répandirent dans la campagne en vomissant des imprécations contre le régime républicain. De grosses patrouilles de cavalerie & de dragons, parties de cette ville, ont dispersé ces hommes coupables & en ont fait quelques-uns prisonniers, que l'on a ramenés dans les prisons de cette ville. Ces événemens ont jetté une sorte d'inquiétude dans les esprits. Notre garnison sera augmentée incessamment de différens corps de troupes. Tels sont les premiers renseignemens que nous avons pu recueillir sur ces diverses affaires, au milieu des relations plus ou moins exagérées qu'on en débite.

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D U B A S - R H I N .

De Strasbourg, le 15 nivôse.

L'ennemi fait toujours des efforts incroyables contre le fort de Kehl, que nos troupes continuent de défendre avec un courage héroïque. Le 11 et le 12 ont été deux jours terribles par le feu continuel qu'on a fait de part & d'autre.

Le 12, l'ennemi a emporté d'assaut la redoute du Trou du Loup, & ensuite le camp retranché: mais le camp a été repris l'épée à la main, & l'on espere reprendre la redoute.

Hier, dans la nuit, l'ennemi a envoyé dix brûlots pour brûler le pont, mais ils ont été tous pris avant d'avoir fait aucun mal.

De Paris, le 19 nivôse.

Le Rédacteur annonce aujourd'hui que les deux divisions de l'escadre de Brest qui ne sont pas rentrées, ont débarqué sur la côte d'Irlande 18 mille hommes, & qu'ils ont été accueillis avec empressement par les habitans. Cet avis a besoin de confirmation.

On a nommé à Brest un conseil de guerre pour juger la conduite du contre-amiral Bouvet.

C O R P S L E G I S L A T I F .

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Séance du 19 nivôse.

Perrin a demandé qu'on fit sous trois jours le rapport sur les prêtres insermentés, rentrés, qui causent, dit-il, un grand mal. On annonce qu'il sera fait incessamment.

Carbonel propose ensuite qu'on fasse aussi dans un bref délai, un rapport sur les moyens de remédier aux abus qui causent dans les campagnes des gens qui, sans aucune espèce de connoissances, exercent les fonctions de notaires. — Adopté.

Le reste de la séance a été occupée par la discussion sur le projet de résolution relatif aux enfans naturels. Nous ferons connoître le résultat.